



Parcours de vie d'un sapin : de chez vous aux parterres de tous !

ACTUALITÉ

ENVIRONNEMENT

Mercredi 4 février 2026

Parcours de vie d'un sapin : de chez vous aux parterres de tous !

Comme la période des fêtes est terminée, et les décorations et illuminations peuvent être rangées pour l'année prochaine. Parmi les traditions, le sapin était encore présent dans beaucoup d'intérieurs. Pour ceux qui le préfèrent naturel, vient en janvier le moment de s'en séparer et de lui offrir une seconde vie en le recyclant intégralement. Découvrez le parcours de votre arbre de fête...



Les parcs à sapin



De fin décembre à mi-janvier, la Ville organise des points de collecte des arbres naturels dans les rues. Ce sont 14 parcs à sapin qui sont mis en place dans chaque quartier afin que les habitants puissent venir y déposer leur arbre une fois les décorations enlevées. Sans sac plastique ou neige artificielle, les sapins prennent le départ de leur seconde vie.

Le broyage

Les arbres sont ensuite récupérés pour être broyés par les agents des espaces verts de la ville. Ce broyat a ensuite été distribué gratuitement aux véliziens.



La transformation du broyat

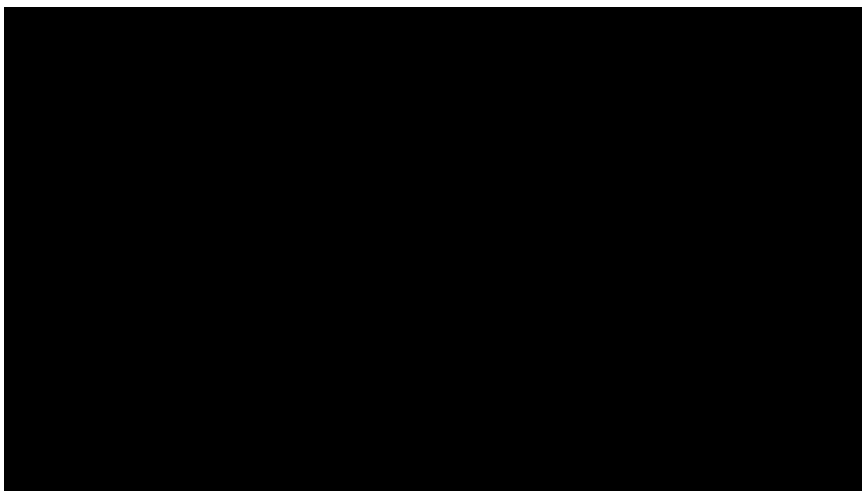


En compost : le broyat de sapin peut être transformé en compost comme tous les végétaux. Ajouté au compost du jardin, c'est un bon complément de matière sèche. Ses aiguilles apportent une acidité qui peut alléger l'humus. Mais pour un compost de qualité, il faut veiller à équilibrer avec des ordures ménagères (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs broyées) et de quelques déchets verts du jardin (feuilles mortes, branches).



En paillage: au pied de vos arbres et arbustes, il fera un paillage parfait au-dessus du compost pour les protéger du froid et limiter l'évaporation de l'eau et retenir la fraîcheur en été. Son acidité aidera aussi à limiter l'arrivée des mauvaises herbes. Mélangées à des copeaux de bois, les épingles de sapin peuvent même devenir un très bon repoussoir pour les limaces au pied de vos fraisiers, framboisiers et autres petits fruits. Mais même si le sapin broyé est plus acide, il n'acidifie pas et ne stérilise pas les sols.

Retrouvez cet article sous format vidéo :



Bon à savoir : Jeter son sapin sur le trottoir en dehors des parcs à pique-nique est interdit et passible d'une amende de 150€. Le laisser en forêt est également une infraction, passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€, car cela pourrait amener des maladies, nuire à la biodiversité et perturber l'équilibre écologique du sol.